



DATE DE PUBLICATION : 12 juillet 2010

M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur,

Vu la délégation de signature consentie le 5 janvier 2006 à M. Hervé QUEVA,

DÉCIDE

Le deuxième alinéa et le troisième alinéa de la délégation de signature consentie le 5 janvier 2006 à M. Hervé QUEVA sont rédigés ainsi :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. QUEVA, Mme Marie-Anne POUSSIN-DELMAS, adjointe au directeur général des Ressources humaines, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction générale des Ressources humaines, à l'exception des nominations aux emplois de directeur de service et de chef de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoir a été accordée. »

« M. Hervé QUEVA et Mme Marie-Anne POUSSIN-DELMAS peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction générale des Ressources humaines. »

Fait à Paris, le 6 juillet 2010

Jean-Paul REDOUIN